

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Cedrus Sustainable Opportunities (Part R: FR0011491141)

Fonds commun de Placement géré par SANZO Investment Solutions

1. Objectifs et politique d'investissement

Cedrus Sustainable Opportunities est un OPCVM dont la gestion a pour objectif de surperformer, sur un horizon minimum de cinq ans, l'indice composite composé à 50% du MSCI World Index Euro, dividendes réinvestis, et à 50% de l'indice Eonia capitalisé. L'objectif sera réalisé en recherchant à tout moment l'optimisation du couple risque/performance par une allocation diversifiée d'actifs composée d'OPC actions, taux et monétaire, gérée, tout en appliquant un filtre sur des critères liés au développement durable, de manière discrétionnaire.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. L'objectif est atteint à la fois par la recherche d'opportunités et la diversification sur l'ensemble des OPC action, taux et monétaire, et par la gestion active de l'allocation d'actifs.

Le pourcentage minimum de détention d'OPC constitués de titres de sociétés qui respectent les critères liés au développement durable couvrant la dimension sociale, l'environnement et la gouvernance d'entreprise (critères ESG) sera de 80%. Le processus de sélection des OPC consiste d'abord à faire un filtre sur la partie ESG puis ensuite une sélection sur les critères financiers. Quatre critères sont utilisés pour réaliser le filtre des fonds sur les critères ESG : l'engagement de la société de gestion en matière IRD, la recherche extra-financière, le processus de gestion et la façon dont sont diffusés les critères ESG et enfin la transparence, notamment sur les aspects ESG. Sur la base de ces quatre critères, un rating (AAA, AA, A ou B) est attribué à chaque fonds. Le processus vise ensuite à ne sélectionner, sur une base financière, que les fonds notés AAA ou AA ou pour 25% maximum du portefeuille de fonds IRD, les fonds notés A.

Le fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts d'OPC français et/ou européens relevant de la directive 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'OPC ou d'ETF français ou européens relevant de la directive 2009/65/CE. Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra en outre investir dans des OPC de type monétaire. Les OPC mentionnés ci-avant peuvent être gérés par SANZO Investment Solutions.
- Instruments dérivés : le gérant utilisera des instruments financiers à terme. Le gérant interviendra sur des marchés réglementés à des fins de gestion (exposition ou couverture) du risque « action », « taux » et « change » : futures (contrat sur Indice Action, sur taux d'intérêt et devises), options (options sur indices Action, sur taux d'intérêt et devises), CFD. Le gérant interviendra également sur des marchés de gré à gré à des fins de couverture du risque de change : swaps de change et change à terme. Ces instruments seront exclusivement utilisés pour couvrir le portefeuille, en complément des titres en portefeuille, sans rechercher d'effet de levier (dans la limite d'une fois l'actif).
- Le fonds pourra investir dans des obligations et autres titres de créances de notation 'investment grade' dans la limite de 20% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dont la rémunération est fonction de la performance d'un indice, une stratégie, un fonds, des titres ou un panier de titres. L'indexation de la rémunération doit être une fonction proportionnelle, linéaire et non conditionnelle de la performance du sous-jacent.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). Les demandes de souscriptions et de rachats sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après la réception de l'ordre, à cours inconnu. Elles sont réglées à J+3 ouvré, J étant le jour de centralisation.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

2. Profil de risque et de rendement

← Risque plus faible Risque plus élevé →						
Rendement potentiellement plus faible					Rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7

L'exposition diversifiée, notamment aux marchés actions et obligataires, via des OPC, explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement. En effet, la volatilité cible des OPC entrant dans le périmètre d'investissement de l'OPCVM ainsi que sa stratégie d'investissement laissent à penser que l'OPC pourrait en moyenne être exposé, via des OPC, de manière importante à des marchés volatils, notamment les marchés actions et les marchés obligataires, y compris de catégorie « high yield ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur : Néant

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

3. Frais

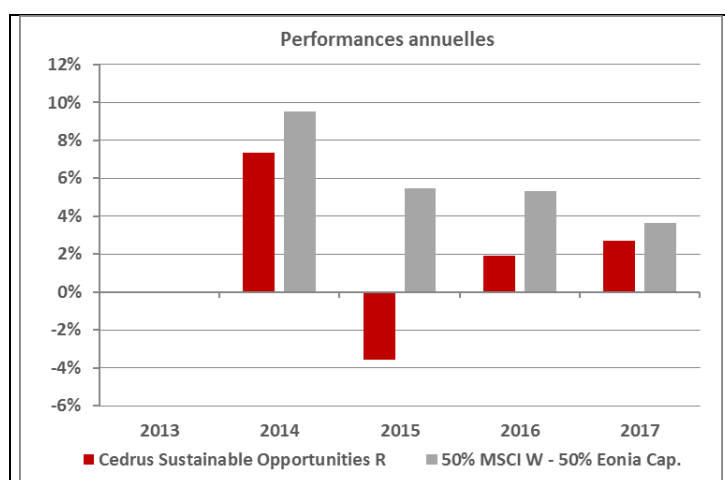
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	3% maximum
Le pourcentage indiqué, qui se fonde sur une estimation, est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Il peut varier d'un exercice à l'autre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur l'exercice précédent	
Frais courants	2.40% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance par rapport à l'indice composite avec high water mark

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.sanso-is.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

4. Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses

Date de création de l'OPCVM : 06/11/2012 (agrément AMF le 19/10/2012)

Date de création de la part R : 16/05/2013

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

5. Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services, Société Anonyme, Etablissement de crédit, agréé par l'ACPR, situé au 3, rue d'Antin-75002 Paris.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur (SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France) ou via son site Internet (www.sanso-is.com).

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/01/2018